AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ULP -8-4-68 771201

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

BULLETIN N° 91 d'AVRIL 1968 - MAINE-et-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE - VIENNE - VENDEE ... P 12
DEUX-SEVRES - SARTHE - MAYENNE .... P 13

DELAIS d'EMPLOI DES PESTICIDES AVANT LA RECOLTE DE PRODUITS VEGETAUX DESTINES à l'ALIMENTATION (suite)

Nom commun du produit	Délais d'interdiction en jours	Observations
C - Insecticides systémiques		
Oxydéméton méthyle	21	Interdit sur cultures légumières
Endothion	21	
Phosphamidon	21	Interdit sur cultures légumières
Dimefox	60	Utilisation sur houblon seulement
Diméthoate	7	Délai de 15 jours sur cultures légumières
Formothion	7	Interdit sur cultures légumières
Vamidothion	30	Interdit sur cultures légimières
Mévinphos	7	
Disulfoton		Utilisation sur betteraves, pommes de terre et cultures ornementales
D - Acaricides spécifiques		
Chlorobenzilate	7	
Chloropropylate	7	
Binapacryl	21	
Chlorfénizon ou P.C.P.P.C.B.S..	7	
Chlorphénamidine	15	
Fénizon ou P.C.P.B.S.	7	
Isolane	15	
Dicofol	15	non dangereux pour les abeilles
Chlorbenside	7	
Tétradifon	7	
Thioquinox	15	non dangereux pour les abeilles
Tétrasul	7	
E - Produits divers		
Carbaryl	7	
Nicotine	10	
Minacide	15	
Fongicides		
Dichlofluanide	7	
Binapacryl	21	

.../...

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS -

Tavelure du poirier - Les projections d'ascospores sont plus nombreuses et la végétation est exceptionnellement active, ce qui fait apparaitre très vite des surfaces végétales non protégées. La protection assurée par le traitement conseillé dans la note du 25 Mars n'est plus suffisante. En conséquence :

- dans les vergers de poiriers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.
- dans les vergers de poiriers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, qui ont déjà été protégés conformément à la note du 27 Mars, effectuer une nouvelle application dans les derniers jours de la semaine du 1er au 6 Avril. Sur les variétés plus tardives qui n'ont pas encore été traitées, assurer une protection immédiate.
- dans les vergers de poiriers des départements de la Sarthe et de la Mayenne, effectuer également un nouveau traitement à la fin de la semaine en cours.

Tavelure du pommier - La végétation est également active et les projections d'ascospores sont plus nombreuses. En conséquence :

- dans les vergers de pommiers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres sauf la région de la Gâtine, traités conformément à la note du 25 Mars, effectuer une nouvelle application dans les derniers jours de la semaine du 1er au 6 Avril. Sur les variétés à débourrement tardif, intervenir dès que le stade C3-D sera atteint.
- dans les vergers de pommiers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer sur les variétés à débourrement précoce (Belle de Boskoop) une nouvelle application dans les derniers jours de la semaine du 1er au 6 Avril. Sur les variétés à débourrement plus tardif cultivées en basse tige (Golden delicious, Reinette Clochard par exemple), effectuer un premier traitement dès réception de cette note. Sur la variété Reinette Clochard cultivée en haute tige, cette application pourra être repoussée aux tout premiers jours de la semaine du 8 au 13 Avril.
- dans les vergers des départements de la Sarthe et de la Mayenne, terminer le traitement conseillé dans la note du 29 Mars.

INFORMATIONS

Oïdium du pommier - Les conditions sont favorables. Sur les variétés sensibles, profiter du traitement dirigé contre la Tavelure pour assurer la protection contre cette affection.

Pucerons du poirier et du pommier - Ces parasites ont repris leur activité. Dans les vergers où leur présence aura été décelée, ajouter un produit aphicide à la bouillie anti-tavelure.

Cloque et Monilia du pêcher - Effectuer un nouveau traitement.

Monilia et Gnomonia du cerisier - Effectuer également une nouvelle application.

:IMPORTANT: Il est rappelé que seuls les insecticides et acaricides suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres fruitiers en raison de leur absence de toxicité pour les abeilles : toxaphène et polychlorocamphane, endosulfan, diéthion, phosalone, dicofol, thioquinox, roténone, pyréthrine.

TIRAGE DU 2 AVRIL 1968.

L'Inspecteur de La Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET